



MAIRIE
ASPRES SUR BUECH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2025

Conseillers présents : Mmes, BERTRAND Marie-Christine, CARRARA Patricia, MILLON Justine, PINET Françoise, RODRIGUEZ Claudine - Mrs, Alain BOYOD, DEGASPERI Pascal, EVRARD Brice, FROGET Alain, SOREIL Jean-Claude

Absents représentés : Yannick LOMBARD (pouvoir à Pascal DEGASPERI), ROUX Laura (pouvoir à Françoise PINET)

Absents : GIRARD Joris, TOURTET Gilles

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

Marie-Christine BERTRAND est désignée secrétaire de séance

1) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

BUDGET COMMUNE

Fonctionnement

Les dépenses et les recettes sont équilibrées à hauteur de 1 933 242.97 €.

Les dépenses s'élèvent à 1 933 242.97 € avec un virement à la section d'investissement de 923 546.97 €.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement hors ce virement sont proposées à hauteur de 1 009 696 €.

Au niveau du chapitre 011 - Charges à caractère général : elles évoluent de 13 % par rapport à celles réalisées en 2024. Les évolutions les plus importantes concernent :

- L'achat des repas de la cantine à notre prestataire.
- Les dépenses d'entretien de la voirie communale à hauteur de 140 000 € afin de réaliser, cette année, un programme important de réfection de la voirie, et de financer l'éclairage public, l'élagage des arbres et l'entretien de la place des Séquoias.
- Les travaux sur les bâtiments pour un montant de 20 000 €. Ces travaux intègrent en particulier le changement des portes des garages et d'une fenêtre des logements communaux situés rue des écoles.

Au niveau du chapitre 012 - Charges de personnel - Elles augmentent de 5,7 % par rapport à celles réalisées en 2024. Les crédits proposés prennent en compte :

- L'évolution indiciaire de certains agents et ce conformément aux statuts de la fonction publique territoriale.
- Le remplacement d'un agent des services techniques et le remplacement ponctuel d'agents.

Au niveau du chapitre 65 - Autres charges de gestion courante - Ce chapitre intègre les indemnités des élus(es), le versement au budget annexe Actions/Jeunesse de la compensation allouée par la communauté de communes et la dotation destinée aux subventions aux associations. Cette dernière dotation a été légèrement majorée par rapport à celle de 2024.

Concernant les recettes, les propositions d'inscription sont les suivantes

- Un report de l'excédent antérieur soit 963 399.90 €.

- Un maintien des taux de la fiscalité soit des taux d'imposition fixé à 8.16 % pour la taxe d'habitation, à 42.82 % pour la taxe foncière bâti et à 126.05 % pour la taxe foncière non bâti.
- Des revenus issus de la location des logements, garages et locaux communaux pour un montant de 67 800 €.
- Des dotations de l'Etat qui sont en baisse par rapport à 2024 (- 18 668 €).

Investissement

Les dépenses et les recettes sont équilibrées à hauteur de 1 323 225.68 €.

Aux opérations déjà programmées et financées par des subventions (réfection de la façade de la maternelle, installation des feux « récompense », études sur le torrent du Barry et réalisation d'une nouvelle table d'orientation), s'ajoutent d'autres opérations considérées comme prioritaires :

- L'aménagement du rond-point sur la RD1075 et la RD994A avec la plantation de végétaux rampants et l'installation d'une œuvre d'art.
- La rénovation et la transformation des locaux d'un cabinet médical ainsi que l'achat de matériel.
- L'acquisition d'un mini tracteur pour le service technique.
- L'achat de matériel pour l'ouverture d'une sixième classe à l'école.
- Le changement de mobilier et l'achat d'un logiciel au secrétariat de mairie.

Ces dépenses prennent en compte l'inscription sur une opération non individualisée de crédits mis en réserve pour un montant de 666 518.97 € ceci dans l'attente de leur affectation sur des futures opérations d'investissement ou de fonctionnement. Elles prennent en compte également un remboursement du capital des emprunts à hauteur d'un montant de 46 200 €. Le budget est équilibré après l'intégration des subventions acquises, du remboursement du FCTVA, du virement de la section de fonctionnement et de la couverture du déficit.

Le budget primitif de la commune est voté à l'unanimité des membres présents.

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

Les dépenses et les recettes sont équilibrées à hauteur de 300 926.44 €

Les principales dépenses de fonctionnement concernent l'entretien des réseaux, la maintenance des installations, les frais d'analyses, les dépenses d'électricité et le remboursement des taxes versées par les usagers et remboursées à l'Agence de l'Eau et le reversement au budget général du coût du personnel affecté au fonctionnement du service. Il faut noter le montant important de la dotation d'amortissement soit 77 055 € qui diminue de ce fait la marge disponible même si une recette d'un montant de 57 710 € l'atténue. L'excédent reporté de 2024 soit 122 166.44 € permet d'inscrire un montant de 104 411.44 € sur l'article 61523 concernant l'entretien des réseaux.

Les tarifs fixés par la commune pour l'année 2025 ont été légèrement modifiés en début d'année au regard des dispositions prises par l'Agence de l'Eau à savoir :

Eau :

- Abonnement 48.00 €
- Tarif au m3 : 0,60 €
- Taxe au m3 payée par l'utilisateur et reversée à l'Agence de l'Eau : 0,44 €

Soit un tarif (abonnement compris) de 1.44 € le m3 pour une consommation de pour une consommation de 120 m3 avec la taxe reversée à l'Agence de l'Eau.

Assainissement :

- Abonnement 48.00 €
- Tarif au m3 : 0,60 €
- Taxe payée par l'usager et reversée à l'Agence de l'Eau : 0,01 €

Soit un tarif (abonnement compris) de 1.01 € le m3 pour une consommation de 120 m3 avec la taxe reversée à l'Agence de l'Eau.

Investissement

Les dépenses et les recettes sont équilibrées à hauteur de 174 346.83 €.

Les dépenses d'investissement proposées au budget concernent la suite des travaux de l'amélioration des équipements de sectorisation du réseau d'eau potable, le dernier paiement des travaux d'extension du réseau d'eau potable vers Aiguebelle, le dévoiement de la conduite d'eau potable au carrefour RD994A et des frais d'études destinées au schéma d'assainissement.

Le budget primitif de l'eau et assainissement est voté à l'unanimité des membres présents.

BUDGET ACTIONS JEUNESSE

Fonctionnement

Les dépenses et les recettes sont équilibrées à hauteur de 384 306.76 €.

Les écritures inscrites sur ce budget concernent à la fois le fonctionnement du service Actions/Jeunesse et celui de la piscine du Chevalet ouvert les deux mois d'été. Les dépenses s'élèvent à 384 306.76 € avec un virement à la section d'investissement de 115 536.76 €. Ainsi les dépenses prévisionnelles de fonctionnement hors ce virement sont proposées à hauteur de 268 770 €.

Les dépenses de personnel prennent en compte comme chaque année, en plus des quatre agents permanents, le recrutement du personnel saisonnier à savoir :

- Le personnel chargé de l'encadrement des enfants durant les vacances.
- Le personnel chargé du fonctionnement de la piscine à savoir un agent d'entretien et le maître-nageur.

Les dépenses de fonctionnement sont équilibrées par les prestations facturées aux familles, par les subventions de la CAF et la dotation reversée par les communes du Haut-Buëch suite aux conventions d'entente via le budget de la commune.

Investissement

Les dépenses et les recettes sont équilibrées à hauteur de 117 178.82 €.

Les propositions budgétaires de la section d'investissement concernent essentiellement l'installation de nouveaux radiateurs électriques, l'installation et mise en service d'appareils de traitement pour le chlore et de matériel pour les locaux. Elles sont couvertes par le virement de la section de fonctionnement. Le solde disponible sur le budget soit 112 378.82 € a été imputé sur une opération non individualisée faute d'une utilisation ciblée à ce jour.

Le budget primitif de Actions Jeunesse est voté à l'unanimité des membres présents.

2) MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT -DECISION DU TAUX APPLICABLE

La nouvelle nomenclature M57 donne au conseil municipal le pouvoir de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dès que le besoin apparaîtrait, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette procédure comptable permettrait de traiter une urgence. Cette décision budgétaire serait transmise en préfecture et le maire devra informer le conseil municipal de cette décision.

Madame le Maire propose d'appliquer le taux maximal de 7.5 % pour le budget principal et le budget d'Actions Jeunesse.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Le budget eau n'est pas concerné (nomenclature M49)

3) VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Les communes doivent adopter avant le 15 avril 2025 les taux de fiscalité applicables sur la commune.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter la fiscalité et de reconduire les taux comme suit :

Taxe foncière bâtie : 42.82 %

Taxe foncière non bâtie : 126.05 %

Taxe d'habitation : 8.16 %

Le produit fiscal attendu est de 359 281 €, les allocations compensatrices 13 348 €, soit un total de 372 629 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

4) PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Le Fonds de Solidarité pour le Logement est une aide financière ponctuelle, accordée sous forme de prêt ou de secours, afin de permettre aux ménages en difficulté de se maintenir ou d'accéder à un logement autonome. Principalement financé par le Département et les partenaires, le Fonds peut être également participatif. En 2024, 94 communes Haut-Alpines et 5 CCAS ont souhaité contribuer au Fonds. Estimation de la participation des communes à hauteur de 40 centimes d'euros par habitant. Pour la commune la participation prévisionnelle s'élève à 325.60 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

5) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Budget commune

Les subventions ne sont versées que sur présentation d'un dossier complet comprenant notamment un bilan des activités et un bilan financier. Le montant total des subventions allouées aux associations s'élève à 23 000 €. Ce montant a été un peu majoré par rapport à l'an dernier.

Les dossiers de demande de subvention sont présentés aux membres du conseil.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Budget Actions Jeunesse

Seules les demandes des associations sportives encadrant les enfants et adolescents des communes du Haut Buëch sont inscrites dans ce budget. Le montant des crédits inscrits au budget s'élève à 5 000 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

6) REVERSEMENT DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION VERSEE PAR LA CCBD SUR LE BUDGET ACTIONS JEUNESSE

L'attribution de compensation relative aux restitutions des compétences « actions en direction de la jeunesse » et « accueil et surveillance de la piscine du Chevalet » est versée par la communauté de communes Buëch-Dévoluy sur le budget commune (règlementation). Montant 88 469.07 €

Une délibération est nécessaire pour effectuer le reversement de ce montant sur le budget actions jeunesse.

Accord à l'unanimité des membres présents.

7) PERSONNEL - BUDGET COMMUNE

-Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet en remplacement d'un personnel demandant une mise à disposition pour convenance personnelle.

L'offre d'emploi a été diffusée sur le site emploi-territorial via le centre de gestion, sur Panneau Pocket, sur le site internet et au tableau d'affichage de la mairie.

-Création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité

Délibération à prendre si la commune a la nécessité de recruter un agent contractuel pour palier à des besoins d'accroissement d'activité.

Accord à l'unanimité des membres présents.

8) PERSONNEL - ACTIONS JEUNESSE

Création d'emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activités

- Quatre emplois à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation territorial pour exercer les fonctions d'animateur pendant la période estivale
- Un emploi à temps complet dans le grade d'adjoint technique territorial afin d'assurer l'entretien courant des machines, des matériels et du local utilisés et participer au bon fonctionnement de la piscine
- Un emploi à temps complet dans le grade d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives pour exercer les fonctions de maîtresse nageuse sauveteur afin d'assurer la surveillance et la sécurité des bassins

Accord à l'unanimité des membres présents.

Convention relative à la disponibilité opérationnelle et de formation d'un sapeur-pompier volontaire

Un agent de la commune exerçant la fonction d'animateur est sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours d'Aspres sur Buëch.

La présente convention vise à préciser les conditions et les modalités de la disponibilité opérationnelle et de formation pendant son temps de travail.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Bail de location du logement de la maîtresse nageuse pendant la période estivale

Le prix de la location est fixé à 800 € du 28 juin 2025 jusqu'au 2 septembre 2025.

Accord à l'unanimité des membres présents.

9) INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Extension de la cantine : visite de l'architecte d'IT05 accompagné du cabinet Armand Architecture.
- ✓ Déchetterie : réalisation des travaux et ouverture d'une déchetterie provisoire.
- ✓ Vidéoprotection : rencontre avec le référent sureté de la gendarmerie au sujet de sa mise en place.

- ✓ Informations au sujet du personnel technique : absence d'un agent et remplacement d'un personnel demandant une mise à disposition.
- ✓ Campagne « Nettoyons le Sud » le 26 avril à partir de 10 heures au parc des Séquoias.

Séance levée à 19 heures 30.